

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS
PRIMAIRE, SECONDAIRE ET TECHNIQUE

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail – Liberté – Patrie

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

MINISTERE DELEGUE CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE

DECISION INTERMINISTERIELLE N° 008 /2023/MEPST/MESR/MET
portant découpage de l'année scolaire 2023-2024 pour
l'enseignement général et l'enseignement technique

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS
PRIMAIRE, SECONDAIRE ET TECHNIQUE

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

ET

LE MINISTRE DELEGUE CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Vu la Constitution du 14 octobre 1992 ;

Vu l'ordonnance n° 16 du 06 mai 1975 portant Réforme de l'enseignement au Togo ;

Vu le décret n° 2012-004/PR du 29 février 2012 relatif aux attributions des ministres d'Etat et des ministres ;

Vu le décret n° 2018-130/PR du 28 août 2018 portant statut particulier du cadre des fonctionnaires de l'enseignement ;

Vu le décret n° 2020-076/PR du 28 septembre 2020 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 2020-080/PR du 1^{er} octobre 2020 portant composition du gouvernement, ensemble les textes qui l'ont modifié ;

Vu l'arrêté n°1049/MEPSTA/CAB/SG du 25 juin 2021 fixant les conditions et procédures de création, de fonctionnement et de renouvellement d'autorisation de fonctionnement des établissements scolaires et centres de formation privés laïcs et confessionnels des enseignements préscolaire, primaire, secondaire, technique et professionnel ;

Sur proposition des directeurs des enseignements préscolaire et primaire, secondaire général, secondaire technique et professionnel,

DECIDENT :

Article 1^{er} : L'année scolaire 2023-2024 est découpée comme suit :

DECOUPAGE	PERIODE	Nombre de jours
PREMIER TRIMESTRE (12,5 semaines d'enseignement)		
Première période de cours	Du lundi 18 septembre au vendredi 27 octobre 2023 au soir	(40 jours)
Congés de détente	Du Vendredi 27 octobre 2023 au soir au Dimanche 5 novembre 2023 inclus	(09 jours)
Deuxième période de cours	Du lundi 6 novembre au vendredi 22 décembre 2023 au soir	(46 jours)
Congés de Noël	Du vendredi 22 décembre 2023 au soir au mercredi 03 janvier 2024 au soir	(11 jours)
DEUXIEME TRIMESTRE (12,5 semaines d'enseignement)		
Première période de cours	Du Jeudi 04 janvier au vendredi 16 février 2024 au soir	(42 jours)
Congés détente	Du vendredi 16 février au soir au Dimanche 25 février 2024 au soir	(10 jours)
Deuxième période de cours	Lundi 26 février au vendredi 12 avril 2024 au soir	(47 jours)
Congés de Pâques	Vendredi 12 au soir au Dimanche 21 avril au soir	(10 jours)
TROISIEME TRIMESTRE (10,5 semaines d'enseignement)		
Période scolaire	Lundi 22 avril au vendredi 12 juillet 2024	(72 jours)
Grandes vacances	du vendredi 12 juillet 2024 au soir au dimanche 15 septembre au soir	(65 jours)

Article 2 : La rentrée scolaire 2024-2025 est fixée au **lundi 16 septembre 2024 au matin**.

Article 3 : Les dates de la rentrée et des vacances universitaires sont fixées par le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Article 4 : Les établissements scolaires privés laïcs et confessionnels des enseignements préscolaire, primaire, secondaire général et technique sont tenus au respect scrupuleux du découpage de l'année scolaire 2023-2024.

Article 5 : Les apprentis en formation chez les maîtres artisans et les professionnels en perfectionnement ne sont pas soumis au présent découpage. Ils suivent leurs programmations habituelles.

Article 6 : La présente décision interministérielle qui prend effet pour compter de la date de signature, sera publiée au Journal officiel de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 06 OCT 2023

Ministre de l'enseignement supérieur et
de la recherche

SIGNE

Prof. Majesté N. Ihou WATEBA

Ministre des enseignements primaire,
secondaire et technique

SIGNE

Prof. Dodzi Komla KOKOROKO

Ministre délégué chargé de
l'enseignement technique

SIGNE

Kokou Eké HODIN

AMPLIATIONS

PR/CR	1	SG/MET	1
PM/CR	1	DRH/MEPST	1
AN/CR	1	DAF/MEPST	1
OB/MESR	1	DG/PE	1
DExCC/MEPST	1	Dt* Finances	1
Gt* EnsProt	1	INFPP	1
DECC/MET	1	CF	1
DPAC/MCTL	1	Trésor	1
CAB/MET	1	DRE	6
IEPP	47	MCCSFC	1
SG/MEPST	1	IESG	12
		IETFP	9

IREJ	6
IGE	1
DEPP	2
DESG	
DEST	
DFPA	
Plan Togo	
UTAPE	
CAB/MDT	1
JORT	1

Le Secrétaire Général du ministère des
enseignements primaire, secondaire
et technique



Barakpété AHIYA